

#### 4.3.3.1.6.

### **Profil de la formation pour le travail social dans le cadre des hautes écoles spécialisées (HES-TS)**

des 4/5 novembre 1999

#### **1. Statut**

La formation pour le travail social de niveau HES (HES-TS) est proposée dans le cadre d'un département HES ou d'une entité autonome faisant partie d'une HES. Les hautes écoles spécialisées de travail social sont des institutions de niveau universitaire. Elles font partie intégrante du système de formation dans le champ social.

Les HES-TS sont soumises aux législations cantonales. Par ailleurs, elles sont tenues de satisfaire aux prescriptions minimales de la Confédération<sup>1</sup>.

Les HES-TS peuvent également proposer des formations à d'autres niveaux que le niveau HES. Dans ce cas, les filières d'études de niveau HES doivent être clairement délimitées par rapport aux autres filières.

Les HES-TS doivent disposer, sur le plan opérationnel, d'un degré d'autonomie approprié à une haute école.

---

<sup>1</sup> Ordonnance relative aux exigences minimales que doivent remplir les écoles supérieures de travail social, du 18 décembre 1995, basée sur la loi fédérale sur les aides financières aux écoles supérieures de travail social du 19 juin 1992.

## **2. Mandat**

- *Formation en vue du diplôme:* les HES-TS dispensent un enseignement axé sur la pratique, sanctionné par un diplôme et préparant à l'exercice, dans le domaine social, d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques.
- *Formation continue:* les HES-TS proposent des études et cours *postgrades* et d'autres cours de formation continue.
- *Recherche appliquée et développement, transfert des connaissances et prestations de services à l'égard de tiers.*

La formation dispensée par les HES-TS et toutes leurs autres activités sont d'un haut niveau scientifique. Les HES-TS sont en contact étroit et organisent des échanges avec les institutions du champ social de leur région. Elles sont des centres de compétences et, à ce titre, jouent un rôle moteur dans le développement du travail social.

## **3. Conditions minimales quant à la taille, l'environnement et l'infrastructure des HES-TS**

Les HES-TS ont une dimension appropriée au mandat qu'elles ont à remplir et disposent notamment d'un nombre adéquat d'enseignantes et enseignants, de chercheurs et chercheuses et d'étudiantes et étudiants.

Les HES-TS orientent leur offre d'enseignement en fonction des besoins de leur région en matière de formation et de qualification et s'insèrent dans la structure régionale des HES.

Les HES-TS disposent par ailleurs, au niveau du personnel et des locaux comme sur le plan technique, d'une infrastructure adaptée à leur mandat.

## **4. Formation en vue du diplôme**

### **4.1. Filières de formation et domaines de spécialisation**

Les HES-TS offrent trois filières de formation différentes:

- *Service social*: conseiller et accompagner d'une manière autonome, en général de façon ambulatoire, des individus ou des groupes d'individus pour les aider à apporter une solution à des problèmes sociaux qu'ils sont dans l'incapacité de résoudre par leurs propres moyens,
- *Education sociale*: soutenir et encourager d'une manière autonome, en internat, externat ou en milieu ouvert, des individus ou des groupes d'individus en situation difficile, pour améliorer leurs conditions de vie et leurs stratégies de maîtrise de leur existence, et
- *Animation socio-culturelle*: soutenir et encourager d'une manière autonome des individus ou des groupes d'individus pour les rendre capables d'analyser leur environnement socio-culturel, de s'y intégrer, et de participer consciemment aux processus de changement de la société.

Les HES-TS peuvent également offrir une formation qui comprend des éléments de chacune des trois filières. Le diplôme devra porter la dénomination correspondant à ce type de formation.

### **4.2. Objectifs de la formation et qualifications**

La formation en vue du diplôme permet d'acquérir, au niveau d'une haute école, les connaissances et capacités nécessaires pour:

- reconnaître et analyser des situations et des problèmes sociaux complexes,
- mettre au point et appliquer des mesures en tenant compte des ressources disponibles, et
- évaluer les résultats du travail accompli.

A cet effet, la formation comprend un enseignement approprié dans le domaine des sciences sociales et humaines, ainsi que les connaissances indispensables en matière d'intervention. Elle permet d'acquérir les compétences méthodologiques nécessaires et encourage une pensée systémique et interdisciplinaire à l'égard des rapports et des problèmes sociaux. Elle met aussi l'accent sur les compétences personnelles et sociales importantes dans l'exercice de la profession, telles que les capacités de communication, de décision et d'autocritique, et l'aptitude à assumer des responsabilités.

Les bases théoriques et pratiques valables pour l'ensemble du secteur du travail social sont enseignées dans toutes les formations. On y acquiert par ailleurs des connaissances approfondies dans les différents domaines spécialisés et professionnels en fonction de la filière d'études ou de l'orientation prioritaire souhaitée.

Pendant la formation conduisant au diplôme, les étudiantes et étudiants reçoivent un enseignement de base en épistémologie et en méthodologie qui leur permet de faire appel à des données pertinentes, tirées de la recherche, pour les utiliser dans leur travail. Ils ont en outre la possibilité de participer à des projets de recherche et développement et de réaliser eux-mêmes de petits travaux de recherche.

La formation pratique poursuit les objectifs suivants:

- développer la capacité d'identifier les problèmes professionnels dans leur contexte, de les formuler, de les évaluer et de les résoudre,
- vérifier la pertinence des approches théoriques à travers leur mise en application pratique,
- s'exercer à différentes techniques et méthodes à partir de problèmes professionnels concrets,
- procéder à une réflexion, à une systématisation et à une analyse critique en ce qui concerne sa propre activité professionnelle, et
- se forger une identité professionnelle réaliste.

### 4.3. Structure et organisation

#### *Formation théorique*

Dans la formation théorique, l'enseignement porte d'une part sur les théories et les méthodes de l'action sociale, la structure et le mode de fonctionnement du champ social, ainsi que sur la connaissance de la politique sociale et permet, d'autre part, d'acquérir les bases indispensables des disciplines relevant des sciences sociales telles que la psychologie, la sociologie, la philosophie/l'éthique, la pédagogie, l'économie, le droit et la méthodologie scientifique.

#### *Formation pratique*

La formation pratique est un élément constitutif de la formation en travail social; elle est intégrée dans le concept d'ensemble et dans l'organisation de la formation. La HES-TS en porte la responsabilité principale. Elle établit avec les institutions qui assurent la formation pratique des réglementations contraignantes en ce qui concerne l'organisation de la formation, les objectifs d'apprentissage, les formes d'enseignement, l'évaluation, le système de notation. L'évaluation de la formation pratique est prise en compte dans les règles de promotion et d'obtention du diplôme.

Ces objectifs généraux sont précisés par les différentes HES-TS dans leurs concepts de formation.

La formation pratique se fait sous forme de stages, par le biais d'une activité professionnelle accomplie parallèlement aux études, en tant qu'"assistant social/assistante sociale, éducateur social/éducatrice sociale, animateur socioculturel/animateur socioculturelle en formation", ou encore à travers la participation à un projet ou des stages de recherche.

#### *Mise en relation de la formation théorique et de la formation pratique*

Pour associer formation théorique et formation pratique, les HES-TS mettent en place des activités particulières telles que supervision/analyse des activités pratiques, séminaires faisant la liaison entre la théorie et la pratique, etc.

Les HES-TS harmonisent leurs plans d'études de façon à ce que les différents éléments de la formation constituent des modules coordonnés les uns aux autres. Ce système modulaire permet la reconnaissance des études déjà effectuées (voir également 4.5.).

L'introduction d'une structure d'études à deux niveaux, conformément à la déclaration de Bologne, doit se faire sur la base de la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées.\*

#### **4.4. Conditions d'admission**

Sont admis dans les HES-TS les candidates et candidats:\*

- a. titulaires d'une maturité professionnelle reconnue\*,
- b. titulaires d'une maturité spécialisée reconnue dans le domaine travail social\*, ou
- c. titulaires d'une maturité gymnasiale reconnue, ou
- d. titulaires d'un diplôme clôturant une formation reconnue de trois ans, décerné par une école supérieure de commerce ou – pendant une période transitoire de dix ans à dater de l'entrée en vigueur de la présente modification – par une école du degré diplôme.

Sont également admis les candidates et candidats:

- e. titulaires d'un diplôme d'une école supérieure spécialisée\*,
- f. ayant terminé avec succès des études préparatoires à l'accès aux HES-TS ou ayant réussi un examen d'admission basé sur la culture générale, ou
- g. pouvant attester d'un niveau de culture générale équivalent, acquis différemment.

Dans les cas e, f et g, les HES-TS s'assurent que les qualifications de culture générale des candidates et candidats sont équivalentes à celles acquises dans le cadre d'une maturité professionnelle. S'il y a lieu, des formations complémentaires sont exigées.

---

\* Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

Par ailleurs, tous les candidats et candidates sont tenus de justifier d'un minimum d'une année d'expérience professionnelle de qualité\*. Cette expérience, qui permet de prendre conscience des réalités du monde professionnel, figure parmi les conditions nécessaires pour être en mesure d'appréhender les réalités existentielles des clientes et clients potentiels dans la perspective de la future activité professionnelle. Les HES-TS peuvent poser des conditions particulières quant à la nature de cette expérience professionnelle.

Il n'est pas nécessaire de justifier d'une année d'expérience professionnelle dans les cas de formation préalable spécifique au domaine du travail social (maturité professionnelle santé-social, maturité spécialisée dans le domaine travail social reconnue ou diplôme décerné par une école supérieure de travail social)\*.

Un test d'aptitudes peut également être prévu. Il s'agit d'un examen des caractéristiques personnelles importantes pour une activité professionnelle dans le domaine du travail social (p.ex. résistance psychique, capacité de communication).

#### **4.5. Durée**

La formation en vue du diplôme dure au minimum trois ans s'il s'agit d'une formation à plein temps et au minimum quatre ans s'il s'agit d'une formation à temps partiel ou d'une formation en cours d'emploi.

L'introduction d'une structure d'études à deux niveaux, conformément à la déclaration de Bologne, doit se faire sur la base de la nouvelle loi sur les hautes écoles spécialisées.\*

Pour la prise en compte des études déjà effectuées, on applique les dispositions de l'accord entre les hautes écoles spécialisées de Suisse sur la reconnaissance réciproque des études déjà

---

\* Modification des 28/29 octobre 2004, entre en vigueur avec effet rétroactif au 31 août 2004

effectuées dans une HES" du 11 décembre 1997. D'autres formations équivalentes peuvent également être prises en compte.

#### **4.6. Qualification du corps enseignant**

Les enseignantes et enseignants sont en général titulaires d'un diplôme d'une haute école ou d'une qualification équivalente. Ils possèdent par ailleurs la formation méthodologique et didactique qui est nécessaire pour enseigner dans une haute école. Des exceptions peuvent être autorisées pour une période transitoire. Dans ce cas, les HES-TS établissent un plan de développement pour leur corps enseignant qui décrit comment les objectifs seront progressivement atteints.

Pour pouvoir assumer certains rôles ou fonctions au sein des HES-TS, les enseignantes et enseignants doivent attester en outre d'une formation complémentaire et d'une expérience professionnelle.

Les praticiennes et praticiens formateurs des institutions de travail social sont titulaires d'un diplôme clôturant une formation du degré tertiaire en travail social (école supérieure spécialisée ou HES), ont un minimum de deux années d'expérience professionnelle et possèdent une formation méthodologique et didactique spécifique à leur fonction. Les HES-TS proposent ce type de formation ainsi que d'autres possibilités de formation continue.

Les HES-TS encouragent et soutiennent la formation continue professionnelle et didactique de leurs enseignantes et enseignants et de leurs praticiennes et praticiens formateurs.



## **5. Formation continue**

Pour maintenir et/ou développer les qualifications professionnelles, les HES-TS offrent des études et cours postgrades.

La formation continue a notamment pour objectifs:

- l'acquisition de nouveaux modèles et de nouvelles stratégies en matière d'intervention, voire la consolidation de modèles connus,
- l'analyse et la réflexion à partir de situations de travail spécifiques et à propos des rôles et des fonctions qu'elles impliquent,
- la familiarisation avec de nouvelles théories, approches et sujets relevant d'autres domaines scientifiques,
- le développement du professionnalisme et de la profession en tant que telle, et
- la qualification pour des tâches exigeantes de direction et de gestion.

Chaque HES-TS élabore un programme de formation continue comprenant une offre de base de cours postgrades ainsi que des études postgrades.

## **6. Recherche appliquée et développement**

Dans les HES-TS, la recherche est généralement une recherche en sciences sociales orientée sur les applications pratiques. Elle est donc axée avant tout sur les problèmes et non sur les disciplines. Elle s'attache en particulier:

- aux destinataires et usagers du travail social,
- à la constellation de problèmes spécifiques au domaine social,
- aux possibilités et méthodes d'intervention, et

- aux acteurs du champ professionnel que représente le travail social.

Pour couvrir les besoins de la formation, la science du travail social peut être elle-même objet de la recherche HES-TS.

Les HES-TS font état d'un programme de recherche dans lequel figurent notamment les objectifs et les priorités de la recherche, la planification des ressources humaines et financières, l'infrastructure et la collaboration, ainsi que la répartition du travail avec d'autres HES-TS et universités.

Elles ont des enseignantes et enseignants qui sont qualifiés en matière de recherche et développement, et qui peuvent organiser leur participation à des projets.

Il y a corrélation entre les activités de R&D et l'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui préparent leur diplôme sont initiés aux méthodes de R&D et associés de façon appropriée à des projets de R&D.

## **7. Prestations de services**

Les HES-TS offrent leur savoir-faire et leurs ressources à des tiers, généralement contre paiement, dans le cadre de prestations incluant:

- conseils à des institutions du domaine social et aide à leur développement,
- supervision, coaching,
- estimations/expertises, évaluations,
- détermination et analyse des besoins,
- constitution de dossiers,
- accompagnement de projets,
- mise en place de mesures de formation continue à l'intérieur des institutions, organisation de réunions, de cours, etc.

Dans la mesure du possible et si cela paraît opportun, les étudiantes et étudiants sont associés aux activités de services afin d'acquérir des expériences pratiques.

## **8. Collaboration et coordination**

Les HES-TS sont tenues de coopérer avec:

- les HES du même domaine et les instituts universitaires correspondants, en Suisse et à l'étranger,
- les autres secteurs d'activité couverts par les HES,
- les institutions publiques et privées actives dans le domaine du travail social, de la santé, etc., et
- les associations professionnelles de leur secteur.

Cette collaboration couvre toutes les tâches des HES-TS, à savoir:

- la formation en vue du diplôme et la formation continue (coordination et harmonisation de l'offre de formation, création de domaines de spécialisation), et
- la recherche et les prestations de services (création de domaines de spécialisation et de centres de compétences).

## **9. Gestion de la qualité**

Les HES-TS disposent d'un système de gestion de la qualité qui comprend une évaluation interne et externe de l'ensemble du mandat qui leur est imparti. Il s'agit en particulier d'évaluer si les objectifs de la formation ont été atteints.

Berne, les 4/5 novembre 1999

Au nom de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de  
l'instruction publique

Le président:  
Hans Ulrich Stöckling

Le secrétaire général:  
Moritz Arnet